

La définition au service de la polémique dans les pamphlets d'Agrippa d'Aubigné

Envisagée d'un point de vue linguistique, qui est celui que nous adoptons dans cet article, la définition est aujourd'hui surtout l'affaire des dictionnaires qui devraient, dans un monde idéal, fonctionner de façon univoque, c'est-à-dire qu'à un lexème donné devraient être associés un ou plusieurs équivalents englobant les diverses spécialisations qui se rattacheront à une source unique, l'étymologie. Or tout se complique lorsque l'on sort de la virtualité et de l'idyllique neutralité des dictionnaires, lorsque la définition se trouve confrontée au réel extra-linguistique et qu'intervient la subjectivité des locuteurs, en un mot lorsque l'on passe du plan de la langue à celui du discours, pour reprendre la vieille distinction saussurienne. Dès lors, les problématiques liées à la définition mordent sur celles de la dénomination¹ ; ce phénomène se manifeste en particulier dans les propos de personnages qui se mêlent d'inventorier l'univers en plaquant des appellations sur les éléments qui le composent. Dans le choix des termes interviennent alors divers paramètres liés à la culture, aux habitudes mentales, bref à ce que Robert Martin a appelé « les univers de croyance »², si bien que dans une situation d'énonciation donnée, à une même réalité peuvent correspondre plusieurs dénominations en fonction du regard que l'on porte sur elle. À côté de cela, une même dénomination peut être paraphrasée de façon différente et donc peut se voir affectée de deux définitions différentes selon les locuteurs et inversement, une même définition peut correspondre à plusieurs dénominations ; autant de phénomènes de « non-coïncidences du dire »³, envisagés dans un sens élargi.

Toutefois, quand nous replaçons notre propos dans le contexte du XVI^e siècle, il faut d'une part rappeler que le lien entre ce que l'on entend aujourd'hui par « définition » et entrée dans les dictionnaires est encore assez lâche. En effet, à la fin du XVI^e siècle, dans un contexte où le français commence à s'imposer sur le latin, les « trésors » de la langue française sont des dictionnaires français-latin dans lesquels la traduction s'accompagne parfois de quelques synonymes ou de commentaires que l'on peut considérer comme les tout premiers embryons de description du lexique, sans que l'on ait vraiment affaire à ce que nous entendons aujourd'hui par « définition ». D'autre part, il faut aussi mentionner que le sens dominant du mot « définition » renvoie moins au domaine de la lexicographie qu'à celui de la logique argumentative. Dans sa *Dialectique*, Ramus évoque la « définition » en ces termes : « définition est raison qui déclare proprement le propos ce qu'il est » et distingue la définition « parfaite » de la « définition imparfaite » qui n'est autre que la description⁴. La « définition » est alors l'un des lieux de la rhétorique, mis en œuvre dans le genre judiciaire, mais aussi dans le genre délibératif. Comme le rappelle Georges Molinié, se fondant sur les *Topiques* d'Aristote, « la définition fait partie des éléments constitutifs des raisonnements

¹ Sur ce concept, voir Paul Siblot, article « dénomination » dans C. Détrie, P. Siblot, B. Vérine, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion 2001.

² Voir Robert Martin, *Langage et croyances : les « univers de croyance » dans la théorie sémantique : boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Bruxelles, Mardoga, 1987.

³ À ce propos, voir Jacqueline Authier-Revuz, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris, Institut Pierre Larousse, 1993, p. 161-422, notamment.

⁴ Pierre Ramus, *Dialectique*, 1555, édition Michel Dassonville, Travaux d'Humanisme et de Renaissance, Genève, Droz, 1964, p. 94 : « la parfaite définition n'est autre chose qu'un symbole universel des causes accomplissantes l'essence et nature ».

dialectiques »⁵. La définition est donc avant tout argumentative ; elle est un outil au service de la vérité, d'une vérité que l'on s'efforce d'atteindre ; elle permet de saisir l'essence des êtres et des choses, l'essence des actes également, leur « quiddité », terme employé par la scolastique que Jules Tricot reprend dans sa traduction des *Topiques*⁶.

En fait, il nous apparaît que ces deux approches, combinées et articulées l'une à l'autre, peuvent contribuer à rendre compte de la manière dont Agrippa d'Aubigné utilise la « définition » comme outil au service de ses intentions polémiques dans ses deux pamphlets, *la Confession du Sieur de Sancy* et *les Aventures du Baron de Faeneste*⁷.

*La Confession du Sieur de Sancy*⁸, se donne comme une parodie des conversions à la religion catholique, fréquentes à la suite de l'apostasie du roi Henri IV en 1593. C'est l'occasion pour A. d'Aubigné de fustiger un monde perverti où les mots et les choses ne coïncident plus. Dans *les Aventures du Baron de Faeneste*⁹, œuvre essentiellement burlesque, l'auteur se plaît à confronter deux univers de croyance opposés, celui représenté par Enay, qui par bien des aspects apparaît comme un double idéalisé de l'auteur, et Faeneste, caricature du gascon, incarnation de valeurs liées au paraître et à l'église catholique, valeurs rejetées par Enay, gentilhomme défenseur de la Réforme.

Cependant, au moment où ces deux œuvres sont écrites, la défense de la cause réformée apparaît comme un combat d'arrière-garde ; la cause est entendue : le roi a abjuré sa foi réformée et, l'édit de Nantes, promulgué en 1598, « ressenti comme un échec » par les protestants « parachève la trahison du roi »¹⁰. Marginalisés, les Réformés n'ont guère d'armes à leur disposition, d'où le recours à la dérision. Or la définition participe de l'entreprise de déconsidération de la cause adverse par le rire ; c'est pourquoi, dans cet article, nous parlerons souvent de « jeux » sur la définition.

Dans ces deux œuvres, bien que de nature assez différente, un certain nombre de procédés discursifs font donc se confronter deux conceptions du monde, à travers leurs représentations linguistiques et les définitions qui leur sont associées. Plusieurs situations énonciatives, plusieurs structures grammaticales sont convoquées pour cela, assez différentes d'ailleurs d'une œuvre à l'autre. Nous nous proposons d'analyser ici quelques-uns de ces procédés discursifs.

Nous avons ainsi été amenée à constater que les jeux sur la définition étaient de deux types : les uns de nature dialogique, les autres relevant davantage de la sémantique, même si une discrète polyphonie se décèle çà et là. De ce fait, dans notre présentation, nous nous fonderons sur les principes de classement de Josette Rebeyrolles et Ludovic Tanguy¹¹, sans toutefois les suivre jusqu'au bout. Rappelons qu'ils distinguent deux grandes catégories de structures linguistiques permettant le repérage d'énoncés définitoires : d'une part, les énoncés

⁵ Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de Poche, 1992, p. 98.

⁶ Aristote, *Organon, V, Les Topiques*, traduction par J. Tricot, Paris, Vrin, 1965.

⁷ Ces œuvres sont citées dans l'édition de *La Pléiade*, par Henri Weber, Jacques Bailbé et Marguerite Soulié, Paris, Gallimard, 1969.

⁸ Editée pour la première fois en 1660, bien après la mort de l'auteur (1630), le début de sa composition se situerait dans les années 1598-99, mais quelques allusions à des événements postérieurs à ces dates prouvent que certains passages ne peuvent avoir été écrits avant 1604.

⁹ Cette œuvre a été publiée au fur et à mesure de sa rédaction soit de 1617 à 1630.

¹⁰ Frank Lestringant, « La résistance huguenote à l'édit de Nantes : le cas d'Agrippa d'Aubigné », dans *L'Edit de Nantes revisité*, Actes de la journée d'études de Waldegg (30 octobre 1998) publiés par Lucienne Hubler, Jean-Daniel Candaux et Christophe Chalamet, Genève, Droz, 2000, p. 19-40.

¹¹ Josette Rebeyrolle et Ludovic Tanguy, « Repérage automatique de structures linguistiques en corpus : le cas des énoncés définitoires », *Cahiers de Grammaire*, n° 25, 2000, p. 153-174.

définitoires directs construits autour de verbes de désignation, de dénomination ou de signification (comme appeler, nommer, vouloir dire, etc.), de l'autre, les énoncés définitoires indirects construits autour d'énoncés de classification (c'est-à-dire notamment de structures appositives ou attributives). Ils proposent de regrouper verbes de désignation et verbes de dénomination¹² pour des raisons liées au traitement numérique des corpus. Pour notre part, nous souscrivons à ce regroupement pour une raison supplémentaire, qui tient à la dimension dialogique des verbes supports des énoncés définitoires directs. Parallèlement, nous considérons que les énoncés définitoires construits autour de la signification ou de la classification peuvent également être regroupés parce qu'ils n'impliquent pas en eux-mêmes une approche dialogique de la définition, mais relèvent davantage de la sémantique. Nous étudierons donc dans une première partie les jeux sur la définition portés par une structure dialogale ou dialogique, dans une deuxième partie nous nous intéresserons à la définition sémantique avant de nous demander si une vérité se dégage des jeux sur la définition et, le cas échéant, de quel type est cette vérité.

1. Énoncés définitoires et dialogisme

1.1. Définition descriptive et querelle dénominative

Dans le *Faeneste*, qui se présente dans son ensemble comme un vaste dialogue entre les personnages d'Enay et de Faeneste, le lecteur assiste à plusieurs joutes oratoires où un personnage, Faeneste en l'occurrence, met en cause un certain nombre de dénominations employées par Enay et invite son interlocuteur à les revoir. Pour justifier sa mise en cause des termes employés par son interlocuteur, il se fonde pour l'essentiel sur la description de la référence correspondante. Or la description est une espèce particulière de définition menant, comme l'ont noté Chaïm Perelman et Lucie Olbrecht-Tyteca, « à l'identification de ce qui est défini avec ce qui le définit » ; ils précisent en outre à la suite d'Arne Næss que « les définitions descriptives (...) indiquent quel est le sens accordé à un mot dans un certain milieu à un certain moment »¹³.

Dès le deuxième échange entre les deux locuteurs, s'instaure donc une querelle dénominative :

F. Don benez-bous ensi ?

E. Je ne vien pas de loin ; je me pourmene autour de ce clos.

F. Comment Diavle, clos, il y a un quart d'ure que je suis emvarracé le long de ces murailles, et bous ne le nommez pas un parc.

E. Comment voudriez-vous que j'appellasse celui de Monceaux ou de Madric ?

F. Encore ne coustera il rien de nommer les choses pour noms honoravles.

La propriété d'Enay est donc nommée « clos » par Enay, mais cette dénomination est contestée par Faeneste, qui, se fondant sur un élément descriptif, lui préfère celle de « parc ». Deux actes de langage sont en jeu ici : l'acte de nomination et celui de définition ; l'acte de définition conduisant à une révision de l'acte de nomination puisqu'un personnage avance une définition en lien avec la référence, définition qui conduit logiquement à une nouvelle nomination.

¹² Sur la distinction entre verbes de désignation et verbes de nomination, voir Georges Kleiber, « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique*, 36, 2001, p. 21-41.

¹³ Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation, La nouvelle rhétorique*, 6^e édition, éditions de l'université de Bruxelles, 2008, p. 283.

Si nous admettons que « les définitions descriptives (...) indiquent quel est le sens accordé à un mot dans un certain milieu à un certain moment », on mesure l'intérêt de la précision « dans un certain milieu à un certain moment » : ce qui est important dans le milieu dans lequel évolue Faeneste ne l'est pas dans l'univers d'Enay ; et le lecteur se trouve confronté d'emblée à ces deux univers, sans qu'aucune des deux dénominations ne s'impose comme plus juste que l'autre, parce que les éléments de définition avancés ne permettent pas de trancher. Cette problématique est d'ailleurs l'une de celles mentionnées par Aristote dans les *Topiques* (VI, 1, 30), c'est celle de l'incomplétude de la définition descriptive; dans la glose qui justifie le choix du mot « parc » on relève implicitement des éléments de définition : au mot « parc » est associée l'idée de dimension importante suggérée par le fait qu'au bout d'un quart d'heure Faeneste n'en a pas fait le tour. Dans le même temps, la qualification de « nom honorable » affectée au mot « parc » fait affleurer l'idée de connotation positive attachée au lexème « parc », connotation dont le lexème « clos » serait dépourvu. Or, ces éléments ne suffisent de toute évidence pas à exprimer la « quiddité » de la référence en question ici. Les éléments descriptifs mis en avant par Faeneste ne sont manifestement pas ceux qu'Enay prend en compte : l'idée de clôture ne transparaît pas dans les éléments retenus par Faeneste, tandis que la dimension et l'image associée à l'emploi de tel ou tel terme sont occultées par Enay. En fait, l'enjeu de la querelle n'est manifestement pas là ; la querelle dénominative est juste un outil au service des intentions polémiques de l'auteur. Ce que perçoit immédiatement le lecteur, c'est la valorisation du paraître et conséquemment la futilité et le ridicule de l'un des deux personnages.

Dans le même chapitre initial, le jeu se poursuit, opposant, le plus souvent par paires, divers lexèmes comme « chemin » et « allée » puis « maison / cour » et « château », « étables » et « écuries », et enfin « chandeliers » et « flambeaux ».

E. Tenez, mon ami (...) suivez ce chemin, il vous menera dans la porte.

F. Appelez-vous cela un chemin ? C'est une velle allée bien droite, vien couberte et unie.

E. C'est pource que les charrettes y passent en la saison des foins¹⁴.

Là encore la description et la destination de la référence nous éclairent sur des éléments qui participent de leur définition. Ainsi le chemin serait par essence tortueux, inégal et caillouteux quand l'allée est rectiligne et lisse ; leur destination aussi serait différente : le chemin a une vocation utilitaire, quand l'allée est destinée à l'agrément, à la promenade. Cependant, pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées plus haut, aucune des deux dénominations n'apparaît comme impertinente, la définition de la référence correspondante étant insuffisante. En fait, c'est à des « définitions de condensation » selon la classification de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, à savoir des définitions « qui indiquent des éléments essentiels de la définition descriptive » que Faeneste fait appel. Or les éléments essentiels pour l'un des protagonistes de l'échange ne le sont pas pour l'autre, d'où ces querelles dénominatives qui ne nous éclairent ni sur la référence en question ni sur leurs dénominations potentielles mais sur l'ethos assigné par l'auteur-narrateur à ses personnages.

La querelle dénominative se poursuit avec l'arrivée à la demeure d'Enay :

F. Vos escuries sont trop près du chasteau

E. Il fait bon avoir l'estable près de la maison pour empescher tant qu'on peut les insolences des valets.

F. Boila un praube mout ; il y a pour louer trante cheboux à l'aise, et bous ne l'appellerez pas une escurie, et bous ne l'appellerez pas un chasteau, un dongeon de huict tours abec sa platte fourme, fossez de quarante pieds, et une vasse cour vien flanquee, trois ponts levedis !

¹⁴ *Faeneste*, I. 1. p. 675.

E. Nous n'appellons cela en ce païs qu'une cour.¹⁵

Au delà de ce qui a déjà été dit sur l'opposition des univers dans lesquels évoluent les personnages, du point de vue de l'histoire de la langue l'opposition écuries / étables nous semble révélatrice d'un moment du changement linguistique. Dans le célèbre chapitre du *Pantagruel* où les hôtes de Gargantua, désireux de faire reposer leurs chevaux, demandent au jeune Pantagruel où étaient les étables, l'enfant Pantagruel conduit les visiteurs tout en haut d'une tour où se trouvent les « estables des grands chevaux » qui s'avèrent être la pièce où sont logés ses chevaux de bois. Dans le roman de Rabelais de 1532, le mot « étable » renvoie donc sans ambiguïté au logement des chevaux. A la fin du siècle et même au début du suivant, en 1606, le *Thrésor de la langue française* de Nicot distingue « l'étable » de « l'écurie » : « l'étable » semble être le terme générique, le lieu où sont logés différents mammifères, les chevaux en particulier ; le terme ne fait l'objet d'aucun commentaire, il en est seulement proposé différentes traductions en latin¹⁶. « L'écurie » reçoit des commentaires plus développés. C'est d'abord l'ordre des écuyers avec les privilèges qui lui sont attachés ; le second sens, dérivé, mais étroitement lié au premier, désigne le logement des chevaux d'un personnage de très haut rang, « qui a droit de tenir Escuyer d'escuyrie ». Nicot observe cependant « l'abus qui est fait de ce mot, par ceux qui l'appliquent indifféremment à tous estables ».

Pour ce qui est de la désignation de l'habitation, elle oscille en fonction des éléments qui la composent mais aussi en fonction de sa destination. Ainsi la description de la demeure d'Enay correspond en tous points à la représentation d'un château médiéval fortifié avec un donjon, des tourelles, des fossés, des ponts levis. Envisagée tantôt sous l'angle de l'habitation, tantôt comme un domaine rural, une telle demeure peut être dénommée « maison » ou « cour » par son occupant.

Placés dans le tout premier chapitre du pamphlet, ces jeux linguistiques sur la dénomination appuyés sur des définitions sujettes à discussion ont pour fonction de camper les personnages, de mettre en évidence leurs valeurs respectives et de tourner d'emblée en ridicule le personnage porteur des valeurs honnies par Aubigné. On les retrouve plus loin, participant de la cohésion et de la cohérence textuelles. Ainsi dans la deuxième partie, au chapitre 19, Faeneste conteste l'appellation « chandelier » employée par Enay pour désigner l'appareil d'éclairage indispensable à l'époque :

E. Nous convient aller dormir. Prenez ces chandeliers, vous autres : allons, Monsieur.

F. Bous me faictes grand despit : que ne dites bous ces flambeaux ? Ils sont de von argent, et trop vien faicts pour billage.¹⁷

La distinction entre les mots « chandeliers » et « flambeaux » est assez subtile ; nous retrouvons, comme cela a été le cas pour l'opposition stable / écurie, un marqueur sociologique dans le mot « flambeau », en usage nous dit Nicot chez les « grands seigneurs » qui faisaient porter cet objet par des domestiques¹⁸. Faeneste met l'accent sur la

¹⁵ *Faeneste*, I, 1, p. 675.

¹⁶ Cf. Nicot : « estable à chevaux et autres bestes semblables, caseale, casealis, clausum, praesepe, stabulum. Estables à porceaux ou à oyes, hara » ; « escuyrie est la dignité et préeminence des Escuyers, ainsi que chevalerie des chevaliers(...). Il se prend usitément pour l'estable où sont les chevaux d'un roi, prince ou autre grand seigneur, qui a droit de tenir escuyier d'escuyrie », *Thresor de la langue françoise*, 1606.

¹⁷ *Faeneste*, II, 19, p. 727.

¹⁸ Cf. Nicot : « flambeau, (...) c'est le cierge qui est tout fait de cire sans baston ne meslange de poix refine (...) dont les grands seigneurs usent, les faisans porter de nuit par pages ou laquais devant

matière du support (l'argent), mais, dans les faits, la différence tient davantage à la nature de ce qui compose le combustible : la cire pour les flambeaux, le suif pour les chandelles.

On remarquera que dans ces différents énoncés, deux actes de langage s'articulent : l'acte de nomination et celui de définition. On observera aussi que c'est Faeneste qui conteste les termes employés par Enay, se fondant sur la description des références correspondantes. Les éléments pris en compte participent de la construction de l'ethos de ce personnage, un personnage essentiellement préoccupé par la représentation, par le paraître des choses. A l'opposé, Enay fait complètement abstraction du paraître et se focalise sur la fonction des objets. De ces deux manières d'appréhender l'univers, aucune n'apparaît comme erronée ; et, de fait, Enay ne conteste pas ouvertement les définitions de Faeneste, même si le ridicule de ses propos discrédite de fait ce dernier personnage. Ce qui ressort du débat du point de vue qui est le nôtre, c'est que la définition n'est pas univoque ; elle est étroitement liée à l'ethos des locuteurs et les différentes manières d'appréhender une même réalité peuvent conduire à la nommer de façon différente.

1.2. Définitions ironiques et impropriété de la dénomination

La définition peut également mettre en lumière le déguisement d'actes, quel que soit l'auteur (ou le prétendu auteur) du déguisement, dans des intentions diverses.

Dans le *Sancy*, la reprise en mention du discours de l'adversaire permet au polémiste de disqualifier cet adversaire tout en mettant les rieurs de son côté. On sait qu'Aubigné reprochait à Henri IV son manque de reconnaissance envers ceux qui l'avaient fidèlement servi et qui se trouvaient dans la plus grande pauvreté. Il ironise sur un propos qui aurait été tenu par le roi en réponse à l'un de ses fidèles de la première heure, lequel se plaint de la misère dans laquelle il est :

« Ventre Saint Gris, dit le Roy, qui lors ne juroit pas en Catholique, il y a tant d'annees que mon Royaume est en pillage, pourquoy n'avez vous rien fait ? » Ce rien monstre que les oeuvres de telle nature ne sont pas oeuvres, par consequent indignes de justification. Le pauvre homme continua jusqu'à la mort, emporta pour sa condition la plupart de l'honneur du siege d'Amyens, et mourut dans les mines du fossé, et cela s'appelle en rien faisant¹⁹.

Ici « les mots de l'autre »²⁰, en l'occurrence ceux du roi Henri IV, ne sont pas explicitement caractérisés comme inadéquats au réel, ils sont repris, intégrés au discours de l'énonciateur, mais dans un contexte qui fait éclater leur inadéquation²¹. En effet, A. d'Aubigné disqualifie le propos du roi et critique vivement son ingratitude en posant une équivalence définitoire qui contrevient à toute vérité entre /ne rien faire/ et /soutenir un siège avec honneur jusqu'à y laisser sa vie/, laissant entendre que les actes de bravoure sont niés par le roi dans leur essence et même dans leur existence.

eux ». C'est aussi « la grosse chandelle de cire (...) de laquelle les Roys, Princes et grands seigneurs usent de nuit en leurs tables et chambres par grandeur, au lieu de chandelles de suif » *Thresor de la langue françoise*, 1606.

¹⁹ *Sancy*, I, 5, p. 585.

²⁰ Jacqueline Authier-Revuz, « Hétérogénéité(s) énonciative(s) », p. 100, dans *Langages*, 1984, vol. 19, n° 73, p. 98-111.

²¹ Sur les divers procédés de marquer et de « mettre en cause une saisie inadéquate du réel », on se réfèrera à Jacqueline Authier-Revuz, *Ces mots qui ne vont pas de soi: boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Institut Pierre Larousse, 1993, p. 361-367.

On assiste ailleurs à un dévoiement de certains mots dont la définition habituelle ne coïncide pas avec la réalité de l'acte évoqué, comme c'est le cas dans ce propos tenu par Sancy : « Un galand homme qui s'accommode en ce temps, c'est ce que les Païsans appellent voler »²² où l'ironie du propos consiste à présenter comme tendancieuse la dénomination adéquate de l'acte (voler) et inversement, l'euphémisme (s'accommoder) est donné comme terme propre. De façon voisine, dans le *Faeneste* cette fois, le verbe « brûler » se voit affecté d'une nouvelle définition assez surprenante :

Faeneste : la nuict (...) vrulait le billage qui bouloit. Nos Grands le bruslaient, à la mode s'entend, c'est à dire qu'ils prenoient cent escus d'une Paresse pour la laisser buide au milieu du departement (...).

Beaujeu : Vous avez bien fait de m'expliquer ce bruslement ; je pensois que ce fust mettre le feu pour faire degast²³.

Ces deux derniers exemples montrent combien Aubigné sait jouer de ce qu'Aristote, à propos des « problèmes se rapportant à la définition », appelle l' « incorrection dans la définition ». Cette « incorrection » s'observe notamment « quand on a employé un langage obscur ». Or, selon Aristote, « tout ce qui se dit par métaphore est obscur », même si la métaphore « apporte une certaine connaissance de la chose signifiée ». C'est bien de cela qu'il s'agit ici : définir un vol comme une manière de régler ses affaires à son avantage n'est rien d'autre qu'un euphémisme ; c'est un déguisement d'un autre ordre, métaphorique cette fois, qui présente la corruption et l'appât du gain des chefs des armées catholiques sous le masque d'un vocabulaire violent, relatif à la guerre. L'incorrection est voulue ici, elle met en évidence la malhonnêteté des seigneurs de l'entourage du roi et la cupidité des mercenaires à la solde du pouvoir catholique.

Mais ce sont les analyses de Jacqueline Authier-Revuz qui nous paraissent rendre le mieux compte d'énoncés de ce type ; sa description des différents modes de confrontation des mots de l'autre au réel montre en particulier comment « une contradiction sémantique au plan de la phrase » peut mettre en lumière l'impropriété d'un terme. En d'autres termes, et pour reprendre sa description de ce type de phénomène, « la confrontation au réel présenté de façon transparente » par l'énonciateur qui exprime le point de vue d'Aubigné (Enay, les paysans, Beaujeu) fait éclater « l'inadéquation de la manière de dire de l'autre » et montre l'impropriété d'un terme²⁴.

1.3. Définition et création verbale

Enfin, la définition peut amener à la création de nouveaux mots, de nouveaux concepts. Dans un registre burlesque, Aubigné insinue que le roi Henri III tentait de conjurer sa maladie en faisant appel à des « lavemens d'eschine » et à des « clysteres d'eau benite » enrichis de « grains benits tirez de la personne de Sa Saincteté et du siege Apostatic, quod Graeci vocant Gringuenaudes »²⁵. Le décalage entre le registre scatologique de la réalité évoquée comme du mot « gringuenaudes » et la pseudo-étymologie grecque valorisante, énoncée en latin, langue de culture, produit un effet comique. Le jeu participe ainsi de la dévalorisation de l'adversaire par le recours au registre burlesque.

Les jeux sur la définition que nous avons tenté de décrire dans cette première partie sont liés à la dimension dialogique des structures où ils apparaissent. C'est très évident dans le cas des

²² Sancy, I, 2, p. 585.

²³ *Faeneste*, IV, 6, p. 784.

²⁴ *Ces mots qui ne vont pas de soi*, p. 367.

²⁵ Sancy, I, 7, p. 609.

échanges dialogaux entre Faeneste et d'autres protagonistes des *Avantures*, Enay au premier chef, mais nous avons vu que, sous la forme de l'ironie, le dialogisme est également à l'œuvre dans le *Sancy*.

Dans le premier cas, la structure dialoguée de l'œuvre s'avère être le support majeur des jeux sur la définition et la nomination. L'acte de nomination est saisi sur le vif de l'échange entre les protagonistes et le discours sur les choses rencontre le discours sur les mots. Ce discours sur les mots et la démarche de nomination ou de re-nomination qui l'accompagne sont marqués par la récurrence des verbes « appeler », « nommer », « dire », accessoirement « *vocare* ». C'est le personnage de Faeneste qui conteste les dénominations employées par Enay selon un schéma dont la répétition participe du comique de l'écriture. Faeneste reproche régulièrement à son hôte d'avoir recours à des dénominations renvoyant une image minimaliste des réalités dont elles sont censées rendre compte. Dans son argumentation, il se fonde sur quelques éléments de définition, que ne conteste d'ailleurs pas son interlocuteur, pour justifier son rejet des dénominations employées par Enay et imposer des termes de substitution plus appropriés à sa vision des choses et plus largement du monde. Toutefois, si le personnage d'Enay ne conteste pas les éléments définitoires mis en avant par Faeneste, ce n'est pas pour autant que les échanges s'achèvent sur un accord entre les protagonistes. C'est que l'intérêt du « colloque » n'est pas la « quiddité » des termes employés par l'un ou l'autre des protagonistes de l'échange, il est ailleurs, dans l'entreprise de discréditation et de ridiculisation des opportunistes, catholiques ou plutôt néo-convertis, et parvenus.

Dans le cadre d'énoncés ironiques, la structure énonciative est différente : une définition est donnée, suivie par la reprise en mention de la dénomination que lui associe un locuteur objet des critiques d'Agrippa d'Aubigné, dénomination qui apparaît d'emblée comme inappropriée. On notera cependant que les ficelles utilisées par le narrateur sont toujours très grosses et qu'il ne faut pas une très grande finesse pour mettre à jour l'impropriété de certains termes.

2. Définition construite sur la signification, la classification ou la nomination

A la différence des énoncés de dénomination, les énoncés définitoires de signification ou de classification ne mettent pas en cause la dénomination, mais ils l'explicitent ; et, dans nos pamphlets, cette explicitation a une valeur polémique. Nous distinguerons l'étude des équivalents définitoires de celle de ce que nous appellerons les nominations transparentes.

2.1. Définition et signification

La relation attributive qui associe un terme à un prédicat exprimant une caractéristique ou ses équivalents semble relativement peu représentée. Elle intervient cependant lorsqu'il s'agit de définir des concepts abstraits, comme la vertu, la valeur, l'esprit ou la gloire. Le personnage de Faeneste mentionne ainsi quelques signes évidents de la vertu ; ce sont « les videries de diamants » avec « quelques escarvoucles parmi »²⁶. Le mot « gloire », quant à lui, donne lieu à tout un débat qui s'étend sur deux chapitres dans lesquels sont relatées des anecdotes de nature burlesque²⁷, débat à l'issue duquel Enay définit le concept de façon analytique :

Il y a trois sortes de gloire : la divine, celle du cavalier et celle du barbier. De la divine, il n'en faut point parler en nos causeries ; la seconde, c'est celle qui sçait *parcere subjectis*, et *debellare superbos* ; celle du barbier gist en morgues, ou en affetterie de putain, en habits à la mode, et telles marchandises²⁸.

²⁶ *Faeneste*, IV, 7, p. 789.

²⁷ *Faeneste*, IV, 4 et 5.

²⁸ *Faeneste*, IV, 4, p. 779

La deuxième sorte de gloire est définie par un emprunt à l'*Enéide* à valeur de maxime signifiant « épargner les faibles et abattre les orgueilleux ». Mais c'est la troisième sorte de gloire qui nous intéresse ici : elle est appréhendée à l'aune des valeurs qui sont celles de Faeneste, liées au monde de l'affectation et des apparences, puisque les barbiers, simples chirurgiens, ont la réputation de vouloir être les égaux des médecins. Au delà de son sens littéral, et comme le montre l'explicitation de celui-ci, l'expression métaphorique sert à dénoncer une société où l'usurpation règne en toute impunité et même s'affiche effrontément comme telle, aidée en cela par ce qu'Arlette Jouanna appelle « la prolifération incontrôlée et absurde du signe, qui cache et brouille les lignes de l'architecture sociale au lieu de la révéler, de la souligner »²⁹.

Parmi les quelques exemples d'énoncés définitoires relevés, l'un retiendra particulièrement notre attention, c'est celui qui associe le Pape et l'Antéchrist. Dans l'ensemble de son œuvre, Aubigné s'emploie à démontrer que le Pape et l'Antéchrist sont dans une relation d'identité, notamment dans des énoncés du type de celui-ci :

Sathan (estoit) Souverain de l'Eglise, autorité de trois mille ans d'ancienneté et de succession, concierge de la maison d'oraison, Possesseur de la chaire de Moïse, Secretain de toutes les Eglises parrochiales d'entre les Juifs...³⁰

La figure est intéressante : dans un énoncé définitoire, logiquement, le premier membre est le terme à définir, le second sa définition ; il semblerait donc au premier abord que nous ayons affaire à une définition de Satan. En réalité, dans cette relation attributive, le terme défini n'est pas le premier terme, mais le second, à savoir le Pape, représenté ici par une série de périphrases consacrées dont la définition est portée par le premier terme, à savoir Satan. En fait, nous avons affaire ici au procédé que Marc Angenot appelle « l'inversion d'équivalences » qui consiste à (renverser) l'ordre sujet-prédicat dans une définition polémique où, de surcroît « un écart maximal » est ménagé entre « le *definiendum* et le *definiens* », le « *definiendum* » se substituant au « *definiens* »³¹. Du point de vue praxématique, la représentation diffère profondément de celle suscitée par la séquence respectant l'ordre ordinaire des termes : la substitution est totale et le lecteur voit s'imposer l'image de Satan chef de l'Eglise catholique.

2.2. Définition et classification

²⁹ Cf. Arlette Jouanna : « C'est à ce niveau que le témoignage donné par les *Avantures du Baron de Faeneste* est précieux pour l'historien. Une des caractéristiques des sociétés d'Ordres, c'est-à-dire de sociétés qui refusent de croire qu'elles reposent sur des rapports de force, mais qui prétendent être fondées sur l'évidence de la hiérarchie des vertus, est de sécréter des signes extérieurs : elles ont besoin de donner à voir la diversité des qualités par des symboles sociaux bien visibles, de façon à ce que chacun puisse reconnaître et respecter l'excellence humaine. Ce que d'Aubigné dénonce dans le *Faeneste*, c'est le dérèglement de cette sécrétion, qui est devenue folle et désordonnée. L'émancipation du paraître, affranchi de la nécessité de se soumettre à l'être, donne naissance au système de la mode. Faeneste a sans cesse ce mot à la bouche. La mode, c'est la prolifération incontrôlée et absurde du signe, qui cache et brouille les lignes de l'architecture sociale au lieu de la révéler, de la souligner. N'étant plus lié à la vertu, le signe devient, en outre, plus facile à usurper. Les apparences de la noblesse, dans leur emphase et leur outrance baroques, sont aisément accaparées par les ambitieux avides de parvenir ». « Une analyse de la maladie sociale du paraître : *Les Avantures du Baron de Faeneste* », p. 35, dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°10, 1979. pp. 34-39.

³⁰ *Faeneste*, IV, 9, p. 793.

³¹ Marc Angenot, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982.p. 143.

Les énoncés définitoires de classification sont supportés essentiellement par diverses constructions appositives. Ainsi les métaphores *in praesentia* appositives où le premier terme apparaît comme la définition du second prenant la forme d'un complément déterminatif ne sont pas rares dans nos pamphlets. Les cibles habituelles d'Aubigné, le pouvoir, l'église catholique, font ainsi l'objet de définitions dégradantes, surtout dans le *Sancy*. Il y est ainsi question du « Paradis de la Cour »³², de « cette grande et profonde balaine de l'Eglise Romaine »³³. Dans le *Faeneste*, l'impertinence et la bouffonnerie participent de la définition des Italiens, par l'antonomase « ces caillettes d'Estaliens »³⁴, faisant allusion à Caillette qui était le fou du roi François 1^{er}. Ailleurs, dénomination et définition sont juxtaposées. Du Perron, le théologien qui avait reçu la conversion du roi Henri IV et était l'artisan de nombreuses conversions de réformés au catholicisme, est désigné par l'expression suivante : « Monsieur le Convertisseur, un des grands pescheurs qui ait esté en l'Eglise »³⁵. Le terme « pescheur » est ici polysémique ; il renvoie à l'activité de convertisseur du prélat, pêchant les âmes égarées du côté de la Réforme pour les ramener dans le courant dominant de l'Eglise catholique, et dans le même temps, il suscite l'image de celui qui vit dans le péché.

Les structures appositives sont donc de deux types ; la première prend la forme d'un complément déterminatif introduit par la préposition « de », la seconde présente une simple juxtaposition d'éléments. Dans le premier cas (« le Paradis de Cour »), le groupe prépositionnel est dans une relation appositive avec le substantif dont il dépend. La définition précède la dénomination qui est alors grammaticalement le complément déterminatif. Dans le deuxième, la construction est plus classique : le défini précède sa définition.

Enfin, l'équivalence entre définition et dénomination peut être marquée par le connecteur « comme ». Suivant la même topique, celle des convertisseurs allant à la pêche des âmes égarées, il est ainsi question des « poissons pesans comme les Mareschaux de Montmorency et de Cossé »³⁶ et, dans le même chapitre sur les « diverses manières de pescher les hommes », des « grandes sources d'honneur et de biens, comme est la Cour de Rome (...), celle des Rois de France »³⁷. Ces structures faisant intervenir « comme » sont tout à fait intéressantes. La dénomination est liée à la définition par un « comme » non pas comparatif mais « extracteur ». La conjonction sélectionne un ou deux éléments d'un ensemble donné auxquels elle donne une valeur d'exemple. Cette valeur classifiante est soulignée par Aldo Licitra dans son article sur « Le jugement d'analogie et l'opérateur comme »³⁸.

2.3. Définition et transparence de la nomination

³² *Sancy*, I, 4, p. 590.

³³ *Sancy*, I, 9, p. 618.

³⁴ *Faeneste*, III, 19, p. 760.

³⁵ *Sancy*, I, 9, p. 619.

³⁶ *Sancy*, I, 9, p. 618

³⁷ *Sancy*, I, 9, p. 618-619.

³⁸ C'est ce qu'Aldo Licitra décrit en ces termes : « une autre propriété de l'opérateur *comme* est celle de pouvoir extraire d'un objet considéré comme genre, des objets qui prennent alors le statut d'espèces. De cette manière l'opérateur en question met en évidence l'appartenance d'un ou plusieurs objets à un ensemble plus vaste et signifie donc un classement préalable à la production du discours », « Le jugement d'analogie et l'opérateur *comme* », p. 164, dans *Discours et analogies*, Travaux du centre de recherches sémiologiques, Université de Neuchâtel, n°30, mai 1977, p. 148-169.

La définition du sens des mots peut passer par d'autres canaux, dont l'étymologie. On peut ainsi définir en nommant pour peu que la dénomination appelle un intertexte identifiable.

La démarche onomasiologique, celle qui part de la définition pour lui faire correspondre un nom adéquat, est à l'origine des noms des principaux protagonistes *des Aventures du baron de Faeneste* : Enay / être / et Faeneste / paraître/ en grec, chacun de ces personnages incarnant respectivement les valeurs de l'être et celles du paraître. Utilisant l'héritage cratylien à des fins satiriques ou burlesques, Aubigné fait saisir à son lecteur l'essence, la « quiddité » de ses personnages seulement en les nommant. A la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle, la recherche de la motivation du signe par l'analogie est un jeu courant : avant A. d'Aubigné, Tabourot des Accords s'est essayé à rechercher systématiquement des étymologies bouffonnes fonctionnant comme des éléments de définition des mots³⁹. Dans un monde où la connaissance est essentiellement analogique⁴⁰, l'étymologie a aussi une fonction définitoire.

Ce n'est cependant pas toujours l'étymologie qui est convoquée à titre d'élément définitoire justifiant le nom ou le surnom d'un personnage. La recherche de l'accord entre un personnage et sa dénomination est également manifeste dans les sobriquets attribués à tel ou tel personnage, ces sobriquets, rappels d'événements arrivés aux personnages en viennent à les définir, à exprimer leur essence. On pourra par exemple citer le cas du sergent « La Caille », surnommé ainsi parce qu'il avait été victime d'un jeu, « une perdrix, deux perdrix et la caille » qui l'avait rendu boiteux. Dans le *Sancy*, Innocent del Monte, selon la rumeur favori du pape Jules III qui l'avait fait cardinal, est affublé du titre de « Cardinale della Simia », sobriquet qui rappelle la légende selon laquelle le singe du pape Jules III avait pris le jeune homme en affection « pour la bonne moisson de poux qu'il portait »⁴¹.

Quand le débat ne se fonde pas sur un échange dialogal, les équivalents définitoires, toujours surprenants, sont destinés à révéler ce qui est aux yeux du polémiste la véritable nature des êtres. Parfois par le biais d'un dédoublement définitoire, comme c'est le cas dans la définition du mot « gloire », la polysémie des mots reflète ce que l'on pourrait appeler une dialogisation du monde prenant la forme d'une confrontation de « points de vue » sur un même concept.

On le voit quand la définition devrait permettre d'y voir plus clair dans la complexité du monde, la subjectivité langagière et la polysémie des mots rendent la tâche ardue pour ne pas dire impossible. Dans ces conditions, une forme de vérité nous est-elle accessible ? Et quelle vérité ?

Nomination / définition : quelle vérité ?

³⁹ Citons par exemple la définition du mot « chapeau » : « quasi eschappe eau : aussi anciennement ne le vouloit on porter que par les champs en temps de pluye », Premier livre des *Bigarrures*, ch. XI.

⁴⁰ Le modèle de pensée à travers lequel on appréhende le réel reflète le principe d'analogie entre le microcosme et le macrocosme. A ce sujet, voir notamment le volume *Analogie et Connaissance*, t. 1, « Aspects historiques », sous la direction d'A. Lichnerowicz, F. Perroux et G. Gadoffre, éd. Maloine s.a., Paris, 1980, en particulier l'article de G. Gadoffre, P. Walker et A. Tripet ; « Les hommes de la Renaissance et l'analogie » p. 47-53 : « Les hommes de la Renaissance (...) attribuaient les ressemblances à des propriétés fondamentales entre le microcosme et le macrocosme, entre le passé et le présent, le sacré et le profane, ils établissent des séries de corrélations qui impliquent la croyance en une structure analogique de l'univers et de l'Histoire. Il est impossible de comprendre leurs démarches sans avoir pris conscience du fonctionnement de ce mode de pensée », p. 47.

⁴¹ *Sancy*, I, 8, p. 615.

Dans un siècle en pleine mutation, profondément bouleversé, on se demandera quelle vérité permettent de saisir les débats ou les considérations définitives. Nous éclairent-ils sur le monde ? Orientent-ils notre vision et le jugement que nous portons sur le réel ? Outre le fait que dans les situations de dialogue, aucun accord ne survient, force nous est de constater que la connaissance de l'univers ne se trouve guère enrichie. En réalité, comme l'a observé Paul Siblot dans son article « nomination », « une nomination ne saurait être le réceptacle d'un savoir absolu, définitif, la dénomination d'une vérité. Elle ne peut être que l'expression linguistique d'un point de vue inévitablement restreint ». ⁴² Dans le cas particulier du *Faeneste*, les éléments définitifs qui accompagnent et légitiment les dénominations que le personnage de Faeneste cherche à imposer sont plus révélateurs de la personnalité du gentilhomme gascon et de son univers de valeurs que des réalités référentielles auxquelles ils s'appliquent. Sont ainsi valorisés tous les éléments qui contribuent au paraître : dimensions importantes, dénomination valorisante, tandis qu'en regard, la quasi absence de glose définitive et le choix des dénominations suggèrent la modestie, l'absence d'ostentation, la valorisation de l'être qui caractérisent le personnage d'Enay dont le nom reflète d'ailleurs les valeurs. C'est précisément ce sur quoi insiste Paul Siblot quand il écrit que l'acte de nomination désigne « non seulement l'objet mais également la position du sujet à son égard ». A travers leurs querelles définitionnelles, les personnages d'Enay et de Faeneste apparaissent comme les prototypes de catégories sociales et d'appartenances religieuses. Le langage employé par Faeneste est révélateur de ce qu'Arlette Jouanna appelle « la maladie sociale du paraître » ⁴³, une maladie qui se manifeste par la valorisation de l'apparence au détriment de la réalité, par le souci de la préservation de ses avantages, pas toujours bien acquis, par la cupidité, par l'opportunisme en matière de foi. Les valeurs prônées par Faeneste, lui-même néo-converti, sont celles qu'Aubigné prête à ceux qui ont suivi le roi dans sa « révolte » et qui seront d'ailleurs celles de la Contre-Réforme, tandis que l'image des Réformés s'accommode de celles que l'on devine être celles d'Enay. Comme Paul Siblot le remarque : « Toute nomination est (...) l'expression d'un positionnement au sein de la communauté parlante, dans son espace discursif ».

Dans le *Sancy*, les jeux sur la définition apparaissent davantage comme un outil au service de la satire religieuse et politique. C'est notamment à travers eux que s'établit une relation d'identité entre le pape et l'Antéchrist, représentation qui parcourt d'ailleurs l'ensemble de l'œuvre albinéenne. Ils permettent également d'écorner le pouvoir royal, en particulier celui qu'exerce Henri IV, auquel A. d'Aubigné reproche d'accorder des faveurs aux ligueurs nouvellement convertis et de se montrer ingrat envers ses anciens coreligionnaires. En fait les mots, les processus de nomination, les arguments définitifs apparaissent non pas comme « l'arène des luttes sociales », expression tout à fait anachronique eu égard à la période qui nous intéresse ici, mais comme l'un des lieux des luttes religieuses. D'une manière plus générale, nous pourrions faire nôtre cette réflexion toujours de Paul Siblot, à propos des mots : « les polémiques dont ils sont l'objet, pour faire prévaloir certains mots, autrement dit certains points de vue au détriment d'autres, ou pour leur assigner une acception particulière, sont la manifestation de positions contradictoires qui s'affrontent ». ⁴⁴

La définition s'avère donc avoir une fonction heuristique. Outre la caractérisation de personnages types, elle donne au lecteur une image de la société, une société déboussolée,

⁴² Dans C. Détrie, P. Siblot, B. Vérine, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion 2001, p. 206.

⁴³ « Une analyse de la maladie sociale du paraître : *Les Aventures du Baron de Faeneste* », dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°10, 1979. p. 34-39

⁴⁴ *ibid.* P. 207.

caractérisée par la perte de ses valeurs. Elle permet de s'en pendre au pouvoir politique qui a partie liée avec un pouvoir religieux usurpateur et dépravé, image par excellence d'un *mundus inversus*. Cependant, au moment de conclure, il nous faut replacer la polémique dans son contexte historique. Dans les années 1598-1630, l'enjeu n'est plus de faire triompher la cause réformée mais de tourner en ridicule ceux qui de toute évidence l'ont emporté dans les luttes fratricides du siècle. Les jeux sur la définition, sous des formes très variées, nourrissent une polémique qui s'apparente à la caricature, avec tous ses excès.

Par ailleurs, au delà du rôle que peut jouer la définition dans la polémique contre le pouvoir politique et religieux et dans la satire sociale ; la présence de jeux à facettes très diverses est la marque d'un intérêt non théorisé pour la description du lexique qui se traduira au siècle suivant par l'arrivée de trois dictionnaires qui ne seront plus des traductions, celui de Richelet, celui de Furetière et celui de l'Académie.

Eliane Kotler
Université Nice Sophia Antipolis
UMR 7320, Bases, Corpus, Langage